



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 16 FEVRIER 2015

Le 16 février 2015 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

**Date de convocation** : 10 février 2015

**Etaient présents** : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Victor BONNOT, Alexandre CZECH, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Magali MULLER, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : Elodie PHILIPPON à Christian CRETIN, Sébastien LE DARD à Marinette PUECH.

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance** : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**Effectif légal du Conseil municipal** : 11

**Conseillers présents ou représentés** : 11

**Membres en exercice** : 11

**Votants** : 11

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 12 janvier 2015.

### **1. Forêt communale : validation du programme d'aménagement 2015-2034**

Les grandes lignes du projet comprennent un ensemble d'analyses sur la forêt et son aménagement, la définition des objectifs assignés à la forêt et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme. M. BECK précise que ce programme d'aménagement n'est pas un document figé et pourra être révisé à tout moment par le Conseil. Lors de l'opposition de quelques riverains à la coupe à blanc prévue dans la coupe n°6 située à Buisson Roncin, leurs doléances ont été prises en compte par la commune (via une proposition de l'ONF) avec la mise en place un aménagement paysager. Pour la coupe n°8a, les affouagistes seront "acteur" de cet aménagement paysager.

La forêt de Lalheue est composée de 2 massifs forestiers, celui en bordure de Grosne et celui située à Buisson Roncin pour un total de 130 hectares environ.

**Les objectifs de cet aménagement forestier** : Une gestion durable de la forêt avec régénération de feuillue, une préservation de la biodiversité, une préservation du sol et des paysages, la fourniture du bois pour les affouagistes (en moyenne 292 m<sup>3</sup>/an, soit 417 stères/an.)

**Menaces imposant des mesures particulières** : Présence d'un champignon (Chalara fraxinéa) qui provoque un dépérissement sur les frênes du massif en bord de grosne.

**Travaux prévus pour la période 2015-2034** : Cela concerne principalement le chemin central et les parcelles 9 et 10, l'entretien des fossés, la création d'une place de dépôt de bois (stockage des grumes), l'aménagement d'une sommière centrale pour faciliter la manœuvre des grumiers (100 m).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

## **2. Participation au Fonds de Solidarité Logement 2015**

Le Fonds Solidarité Logement est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées qui offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement. La participation financière de la commune est calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Commune de Lalheue compte 394 habitants. Le Conseil décide d'octroyer une aide financière au dispositif du FSL pour un montant de 137.90 euros au titre de l'exercice 2015.

## **3. Salle communale : connexion Internet**

Actuellement, le coût du téléphone de la salle des fêtes s'élève à 17 € TTC/ mois. Les services d'Orange propose une connexion Internet moyennant un abonnement de 48 € TTC/ mois. Le Conseil estime la proposition commerciale trop élevée et charge M. CZECH de démarcher d'autres fournisseurs.

## **4. Programme d'investissement et de fonctionnement 2015**

Le budget de la commune sera voté lors de la prochaine séance du Conseil. Toutefois, afin de préparer au mieux ce budget et que chacun puisse se l'approprier avant son vote, M. le Maire soumet à l'assemblée un certain nombre d'actions et le montant des devis :

- Atelier municipal : mise aux normes de l'installation électrique et réfection des fuites de la toiture,
- Voirie : réfection de la rue du quart rouge et éventuellement de la rue des Brenots en fonction des crédits disponibles, acquisition de divers panneaux de signalisation
- Travaux Cure : réfection de la toiture du four à pain, restauration du puits et du porche d'entrée (possibilités d'aides financières de la Communauté de Communes sur le petit patrimoine), création d'un porche au dessus de la porte d'entrée du duplex,
- Curage des fossés,
- Démolition de la cheminée de la Mairie (restes à réaliser 2014),

- Remplacement de la vaisselle de la salle communale (restes à réaliser 2014),

Concernant les travaux d'accessibilité, M. le Maire propose d'attendre que les emprunts relatifs aux travaux de la mairie et de la Place Julien Bressand soient terminés en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il propose de recourir aux services de l'Agence technique départementale ou du CAUE, qui peuvent moyennant le versement d'une cotisation, étudier le projet de rénovation de l'école de la rue du Quart Rameau et de son logement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur un programme pluriannuel (2016-2020).

### **- Questions et informations diverses**

- Sapin du Buisson Roncin : Le Conseil donne son accord pour la coupe du sapin situé à l'entrée du Buisson Roncin.

- Fleurissement : concernant le fleurissement du massif de l'Eglise, le Conseil décide de confier cette mission aux deux employés municipaux.

- Conseil municipal des jeunes : les élus souhaitent impliquer davantage les jeunes du village dans les affaires communales. Le Conseil charge M. CZECH et Mme PUECH de rédiger un article qui sera publié dans le prochain bulletin municipal.

- Tour de garde des élections : Le Conseil organise le tour de garde du bureau de vote des élections départementales qui se tiendront le 22 et 29 mars prochain.

22 mars	8h00 – 10h30	Alexandre CZECH, Elodie PHILIPPON, Christian CRETIN
	10h30 – 13h00	Jean-Pierre BECK, Magali MULLER, Marc ROBERT
	13h00 – 15h30	Victor BONNOT, Sylvain BERTHIER, Sophie DARRAS
	15h30 – 18h00	Marinette PUECH, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD
29 mars	8h00 – 10h30	Alexandre CZECH, Sophie DARRAS, Christian CRETIN
	10h30 – 13h00	Jean-Pierre BECK, Magali MULLER, Marc ROBERT
	13h00 – 15h30	Victor BONNOT, Sylvain BERTHIER, Elodie PHILIPPON
	15h30 – 18h00	Marinette PUECH, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD

- Elagage des thuyas route de la chapelle à la demande de la conductrice du bus : M. le Maire a pris contact avec les propriétaires pour qu'ils effectuent rapidement les travaux d'élagage.
- Têtes de chênes : le tirage au sort sera effectué le 28 février de 10h00 à 12h00 en mairie.
- Syndicat des eaux - Nomination d'un délégué en cas de crise pollution des eaux : Mme PUECH.
- Eclairage public : L'éclairage public du soir commence à 17h00. Le Conseil charge M. LE DARD de prendre contact avec le SYDESL pour retarder l'horaire.

La séance est levée à 21h33.

SIGNATURES

		POUVOIR A M. CRETIN
<b>Jean-Pierre BECK</b>	<b>Alexandre CZECH</b>	<b>Elodie PHILIPPON</b>
<b>Sylvain BERTHIER</b>	<b>Sophie DARRAS</b>	<b>Marinette PUECH</b>
<b>Victor BONNOT</b>	POUVOIR A Mme PUECH  <b>Sébastien LE DARD</b>	<b>Marc ROBERT</b>
<b>Christian CRETIN</b>	<b>Magali MULLER</b>	